

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 04/05/2021 (20h30)

Nombre de Conseillers En exercice : 15 - **Présents** : 11 - **Votants** : 11 - **Pour** : 11 **Contre** : 0 **Nul** : 0

Date de Convocation : 27/04/2021

Date d’Affichage : 11/05/2021

L’an deux mille vingt et un, le quatre mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s’est réuni à la salle de loisirs* dans le cadre de la crise sanitaire, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Etaient présents : Mme DUCHEMIN F., Mr MILLET C., Mr. BIZEUL T, Mme MAREAU M., Mme AMIARD G, M. FAVRE Loïc, Mr COTTEREAU F, Mme GARDRAT M, Mme FAVRIS M. Mr CHENEL A. Mr CORNU J,

Absents : Mr HUILLERY M., Mme GUICHART A, Mme POUSSIER S, Mme TRAVERS B, excusés.

Mr CORNU Jordan a été élu **secrétaire**.

*En application de l’article 9 de l’ordonnance N°2020-562 du 13 mars 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l’exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l’état d’urgence sanitaire dans le cadre de l’épidémie de covid-19 le conseil municipal ne peut pas se réunir dans la salle du conseil de la mairie.



Procès-verbal de la réunion du 30/03/2021

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30/01/2021.

DL2021-20CM - Décision Modificative EAU 01/2020.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l’unanimité,
DECIDE d’ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2021 du budget EAU,
ARRÊTE ainsi qu’il suit la décision modificative n° 1 de l’année 2021 pour le Budget EAU :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EAU/2021

Section de Fonctionnement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
66111/042	Intérêts réglés à l’échéance		- 914.76 €
66111/66	Intérêts réglés à l’échéance		+ 914.76 €
673/67	Titres annulés (sur exercices ant)		+ 100 €
61523/011	Entretien, réparation		-100 €
Total de la décision modificative n° 01			
Pour Mémoire Budget Primitif		169 968 €	169 968 €
Total de la Section de Fonctionnement		169 968 €	169 968 €

Section d’Investissement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Pour Mémoire Budget Primitif		295 500 €	295 500 €
Total de la Section d’Investissement		295 500 €	295 500 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
 DECIDE d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2021 du budget COMMUNE,
 ARRÊTE ainsi qu'il suit la décision modificative n° 1 de l'année 2021 pour le Budget COMMUNE :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – COMMUNE/2021

Section de Fonctionnement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
673/67	Titres annulés (sur exercices ant)		+ 152 €
615221/011	Entretien, réparation		-152 €
Total de la décision modificative n° 01			
Pour Mémoire Budget Primitif		657 940,13 €	657 940,13 €
Total de la Section de Fonctionnement		169 968 €	169 968 €

Section d'Investissement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Pour Mémoire Budget Primitif		872 054.95 €	872 054.95 €
Total de la Section d'Investissement		295 500 €	295 500 €

DL2021-21CM – Contrat d'Adjoint Technique Territorial à l'école

Madame le Maire explique que le poste d'Adjoint Technique Territorial (exerçant des missions telles que : assurer les activités scolaires, assurer le service des repas, surveiller les dortoirs, nettoyer les locaux, surveiller la garderie du soir et certains mercredis après-midi) à l'école publique est laissé vacant suite à la démission d'un agent titulaire. Le poste doit être pourvu par un contrat à durée déterminée de 38.40 heures hebdomadaires pour une durée d'un an renouvelable. La rémunération est basée sur l'indice brut 356 et majoré 332, conformément à l'annualisation de son temps de travail, soit 31.5/35^{ème}.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'application de la présente délibération

DL2021-22CM - Chantiers Argent de poche – Signature convention avec la Maison Initiatives Jeunesse de Gorron

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de confier l'encadrement des chantiers Argent de poche, qui se dérouleront du lundi 26 juillet au Vendredi 30 juillet 2021, à la Maison des Initiatives Jeunesse (MIJ) de Gorron, les travaux proposés étant des travaux divers de peinture, entretien de l'église, démonter les aires de jeux. Ils se dérouleront sur 5 demi-journées et proposés à cinq jeunes maximum.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec la M.I.J., les frais d'indemnisation seront globalement versés à la M.I.J. qui se chargera de les reverser à chacun des jeunes concernés (15€ par demi-journée/jeune).

CONSTATE que les crédits sont ouverts au compte 65888 du budget de l'exercice.

DL2021-23CM - A.E.P. – Renouvellement de canalisations AEP « La Martinière » – Demande de subvention auprès du Département

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les canalisations AEP situées à l'antenne de la Martinière sont vieillissantes et sont à renouveler.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'étude établie par l'Agence Technique Départementale de l'Eau.

Les travaux concernent le renouvellement des canalisations d'eau potable à l'antenne de la Martinière. Les abonnés se plaignent régulièrement d'un mauvais goût de l'eau (certainement dû à la nature de la canalisation), malgré des purges régulières, ce phénomène persiste.

Ce programme de travaux est estimé à un montant de 16 200 € Hors Taxes (incluant travaux et frais annexes de l'opération).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le programme de travaux qui a été présenté ;
- **DECIDE** d'inscrire cette opération sur le budget de 2021 ;
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de la Mayenne une aide financière au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancement des travaux et études préalables ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente délibération et tout document se rapportant aux travaux de renouvellement de canalisations AEP.

DL2021-24CM – Renouvellement de canalisations AEP (CVM)

Demande de subvention au titre du renouvellement des canalisations d'eau potable – concentration en chlorure de vinyle monomère (CVM).

Les membres du Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

ADOPTENT le projet de renouvellement de canalisations AEP pour résoudre les dépassements de CVM présenté ainsi que les modalités de financement,

SOLLICITENT une subvention au titre de l'Agence de l'Eau

VALIDENT le plan de financement proposé pour cette opération comme indiqué ci-dessous :

- Montant des travaux :	120 000 € HT
- Montant maîtrise d'œuvre :	8 100 € HT
- Agence de l'eau	76 860 € HT
- Autofinancement	51 240 € HT

INFORMATIONS DIVERSES

Cessions de chemins ruraux

Le Maire adjoint de la Commune de CHANTRIGNÉ informe ses administrés qu'en exécution de son arrêté 2021 – 12 du 14 avril 2021, il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'aliénation de :

- ***Portion du chemin rural n° 37 dit « La Savardière » ;***
- ***Portion de chemin rural au lieu-dit « Louverné » ;***
- ***Portion de chemin rural n° 66 au lieu-dit « Galonnière ».***

A cet effet, Mr Christian QUINTON, agriculteur retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Chantrigné aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, pendant une durée de 16 jours consécutifs. Soit du 12 mai à 10h00 au 27 mai 2021 à 12h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, à la mairie de Chantrigné,

le premier jour de l'enquête, soit le mercredi 12 mai 2021, de 10h00 à 12h00, et le dernier jour de l'enquête, soit le jeudi 27 Mai 2021, de 10h à 12h00.

Aménagement aire de jeux

La mairie souhaite rencontrer les assistantes maternelles pour le renouvellement des aires de jeux. Les devis sont à l'étude (jeux, modèles, aménagement).

Élections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 22 juin 2021 à 20h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Affiché le : 11/05/2021

Le secrétaire,

Le Maire,